

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 27 mars 2014

POINT III.2 :

Questions statutaires : désignation parmi les élus aux conseils de l'Université de représentants des personnels pour siéger au conseil du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU les statuts du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 21 pour (unanimité) : la désignation, parmi les élus aux conseils de l'Université, de représentants des personnels pour siéger au conseil du SUMPPS :

2 représentants des personnels enseignants :

- Marie-Geneviève GERRER
- Laurent BRACHAIS

2 représentants des personnels administratifs et techniques :

- Cédric CLERC
- Jean-Emmanuel ROLLIN

Dijon, le 28 mars 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement